

Les formulaires d'attestation de conformité sont à commander sur notre site Internet www.monespaceconsuel.com ou par correspondance au service administration des ventes du CONSUEL ^(*) :

A l'achèvement des travaux d'électricité et vingt jours au moins avant la date probable de mise en service du raccordement de l'installation au réseau public de distribution d'électricité, les formulaires d'attestation de conformité **au format papier** dûment remplis devront être envoyés au service administration des ventes du CONSUEL ^(*)

Les formulaires d'attestation de conformité **au format électronique** dûment remplis devront être envoyés électroniquement depuis votre espace client.

Les formulaires d'attestation de conformité devront être accompagnés des éléments indiqués sur www.consuel.com

Les formulaires d'attestation de conformité ont une durée de validité d'un an. Passé ce délai, ces formulaires ne seront ni repris ni échangés.

Seul l'installateur ayant réalisé l'installation (ou le maître d'ouvrage lorsqu'il procède lui-même à l'installation ou la fait exécuter sous sa responsabilité) peut acheter un formulaire d'attestation de conformité. Un formulaire d'attestation de conformité ne peut pas être rétrocédé à un tiers.

(*) CONSUEL – Service administration des ventes - Les Collines de l'Arche, 76 route de la Demi-Lune - 92057 PARIS LA DEFENSE Cedex

Formulaires d'attestation de conformité : calcul du montant à régler à la commande

		Format ELECTRONIQUE ⁽³⁾	Format PAPIER
Installations de consommation	Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »	Cerfa n°12506*03	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances - Installations à usage domestiques	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 124,28 € TTC (dont TVA 20,71 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (70,88 € + (22,31 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 125,56 € TTC (dont TVA 20,93 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (70,88 € + (23,37 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.
Installations de consommation	Formulaire d'attestation de conformité « VERT »	Cerfa n°12507*03	
	- Installation soumise à réglementation particulière ⁽⁶⁾ d'immeuble - Installations extérieures ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	(54,67 € x N) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.	(55,71 € x N) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.
Installations de production	Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »	Cerfa n°15523*01	
	Toutes installations de production d'électricité SANS dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 172,84 € TTC (dont TVA 28,81 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (104,13 € + (34,44 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 174,07 € TTC (dont TVA 29,01 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (104,13 € + (35,49 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.
Installations de production	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	
	Toutes installations de production d'électricité AVEC dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 197,87 € TTC (dont TVA 32,98 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (104,13 € + (55,30 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.	Nouveaux professionnels⁽⁴⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 199,13 € TTC (dont TVA 33,19 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera. Professionnels : (104,13 € + (56,35 € x N)) x 1,20 = montant € TTC avec N = nombre de formulaires commandés.

- (1) Tarif applicable pour les installations hors sites isolés. Pour les sites isolés : visite sur devis.
- (2) Les installateurs professionnels en électricité qui commandent pour la première fois doivent fournir une des pièces justificatives suivantes : Extrait K bis, extrait registre des métiers, assurance décennale, qualification Qualielec ou QualiPV domaine électricité.
- (3) Accès à « monespaceconsuel » et au service « AC-express » disponibles sur www.consuel.com.
- (4) Tout installateur nouvellement justifié en tant que professionnel de l'électricité devra, à compter de la date de sa justification, acheter 3 formulaires d'attestation de conformité au tarif Non Professionnel avant de pouvoir bénéficier du tarif dégressif Professionnel.
- (5) Locaux recevant des travailleurs et/ou du public, immeubles de grande hauteur, etc.
- (6) Installations extérieures à usage non domestique et non soumise à réglementation particulière : Eclairage public, édicules, mobiliers urbains, etc.
- (7) Pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA au point de livraison : visite sur devis à défaut d'un rapport établi par un vérificateur.

Visite renouvelée pour vérification de mise en conformité après une visite ayant révélé des non-conformités, par visite de chantier (frais de déplacement inclus)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **200,71 € TTC** (dont TVA 33,45 €)

Seconde visite dans le cas d'installation n'ayant pu faire l'objet d'une visite (chantier fermé, travaux insuffisamment avancés, locaux inaccessibles, visite annulée par l'installateur...)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **121,20 € TTC** (dont TVA 20,20 €)